



## Le SICTAME-UNSA vous informe

[www.sictame-unsatotal.org](http://www.sictame-unsatotal.org)

**En CCE de TOTAL, le SICTAME-UNSA défend BOSTIK et ses Salariés !**

### Le projet de TOTAL de céder BOSTIK et la consultation du CCE de TOTAL

BOSTIK est une filiale à 100 % de TOTAL. En cas de cession de filiale, le Comité Central d'Entreprise (CCE) de la société mère TOTAL doit être informé et consulté.

Le CCE de Total s'est réuni ce 8 octobre et a reçu une première information sur le projet de cession de Bostik.

Le SICTAME-UNSA participait à cette réunion : il dispose de 5 voix sur 13 en CCE de Total ; CFDT et CFE-CGC y ont 3 voix chacune, CGT et CFTC 1 voix chacune.

Le SICTAME-UNSA a posé la question de la pertinence de ce projet de cession. Bostik est une entreprise dynamique et rentable, qui emploie près de 5000 personnes réparties sur 34 pays et dispose de 48 sites de production. Pour acquérir Bostik, Arkema va devoir recourir à l'emprunt et il est probable que certaines activités, soit côté Arkema, soit côté Bostik, devront être cédées, avec les problèmes que cela peut générer pour les sites et les personnels concernés. De plus, les cessions successives, par Total, d'actifs de qualité, tels que Bostik, CCP Composites, Totalgaz, TIGF, etc. fragilise l'entreprise et peut menacer son devenir.

A l'initiative du SICTAME-UNSA, le CCE de TOTAL a voté une expertise sur le projet de cession de BOSTIK, « afin d'en cerner tous les aspects économiques, financiers et sociaux, tant pour Bostik et ses salariés que pour Total et ses salariés ». Cette expertise sera réalisée par le cabinet Explicite sur le budget du CCE.

Lors de cette réunion du CCE Total, les élus SICTAME ont défendu non seulement l'entreprise BOSTIK, mais aussi ses salariés, afin que le contrat social de ceux-ci ne soit pas affecté par une éventuelle cession.

Dans le cas où cette cession interviendrait, ils ont relayé l'attente et la demande des salariés de Bostik d'une « prime de sortie du groupe Total », exprimée non pas en centaines d'euros mais en milliers d'euros, qui serait la façon de les associer au bénéfice que Total retirera de cette vente et que, par leur travail, ils ont contribué à créer.

Une telle cession ne pourra intervenir qu'après information et consultation des CCE de BOSTIK et de TOTAL.

L'avis des CCE ne peut être remis qu'après que les experts missionnés aient rendu leur rapport.

Le CCE de TOTAL ne pourra donner d'avis qu'après avoir eu connaissance de l'avis du CCE de BOSTIK.

### L'information et la consultation du CCE de BOSTIK

BOSTIK faisant l'objet d'un projet de cession, son CCE doit être obligatoirement informé et consulté avant toute mise en œuvre.

Le CCE de BOSTIK s'est réuni, ce lundi 6 octobre, pour recevoir une première information et a voté une expertise qui sera réalisée par le cabinet Idéforce, également retenu pour une expertise par le Bureau de liaison du Comité européen.

Après les élections de ce mois d'octobre, la réunion constitutive du nouveau CCE se tiendra le 5 novembre.

L'expert Idéforce rendra son rapport le 14 novembre et les élus du CCE sont prévus donner leur avis sur le projet de cession, le 25 novembre.

Une première réunion de négociation sur les engagements d'Arkema envers le personnel est prévue le 18 novembre.

Y participeront les syndicats déclarés représentatifs à l'issue des élections du 14 octobre (c'est-à-dire ceux qui y auront obtenu au moins 10 % des voix exprimées au global).

La cession, si elle se concrétise ne sera effective qu'en 2015.

**Pour être efficacement représentés et défendus  
au futur CCE de BOSTIK et dans la négociation,  
votiez et faites voter SICTAME-UNSA !**